

201				1	EUR
NAT.	Date du dépôt	N° BE 0448.755.949	P.	U.	D.

A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES (C.S.A.)**

Forme juridique: **ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF (A.S.B.L.)**

Adresse: **BOULEVARD LEOPOLD II** N°: **184d** Boîte:

Code postal: **1080** Commune: **MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Pays: **BELGIQUE**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone.**

Adresse Internet *: <http://www.csa-be.org>

Numéro d'entreprise **BE 0448.755.949**

DATE **18 / 08 / 2017** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du **24 / 06 / 2019**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2018** au **31 / 12 / 2018**

Exercice précédent du **01 / 01 / 2017** au **31 / 12 / 2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas***** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Danau Alex - agronome - rue Hilaire Parmentier, 48 - 1440 Wauthier-Braine - Administrateur ;

Ndiaye Kéloutang Ken - anthropologue - rue Marie-Henriette, 34 - 1050 Ixelles - Administrateur ;

Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) BE 0473.907.653 - Chaussée de Namur, 47 - 5030 Gembloux

représentée par Marianne Streel - Agricultrice - Rue du Spinoy, 3 - 5080 Rhisnes - Administrateur ;

Regnard Stephan - employé - Place Eugène Keym, 43/8 - 1170 Watermael-Boitsfort - Administrateur ;

Van Der Steen Daniel - Economiste - Sociologue - Bas bonlez, 4 - 1325 Chaumont-Gistoux - Administrateur ;

2C & B (B00413) BE 0471.315.080 - Place Hergé 2 boîte D28 - 7500 Tournai représenté par

Collin Emmanuel (A1888) - Réviseur d'entreprises - Chemin de la brûlotte 7 - 7063 Neufvilles - Commissaire aux comptes.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées: 15 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7

Signature
(nom et qualité)

Daniel VAN DER STEEN
administrateur

Signature
(nom et qualité)

ALEX DANAU
d.c. m. ministre

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>10.711</u>	<u>8.997</u>
Frais d'établissement		20
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	<u>4.795</u>	<u>3.081</u>
Terrains et constructions		22
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91
Autres		22/92
Installations, machines et outillage		23	<u>4.146</u>	<u>2.515</u>
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	<u>4.146</u>	<u>2.515</u>
Autres		232
Mobilier et matériel roulant		24	<u>649</u>	<u>566</u>
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	<u>649</u>	<u>566</u>
Autres		242
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261
Autres		262
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	<u>5.916</u>	<u>5.916</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.033.794</u>	<u>1.584.413</u>
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	<u>135.322</u>	<u>225.728</u>
Créances commerciales		40	<u>31.040</u>	<u>102.529</u>
Autres créances		41	<u>104.282</u>	<u>123.199</u>
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	<u>104.282</u>	<u>123.199</u>
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53
Valeurs disponibles		54/58	<u>897.416</u>	<u>1.358.317</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>1.056</u>	<u>368</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>1.044.505</u>	<u>1.593.410</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>247.701</u>	<u>163.349</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10
Patrimoine de départ		100
Moyens permanents		101
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés	5.3	13	35.270	35.270
Résultat positif (néгатif) reporté(+)/(-)		14	212.431	128.079
Subsides en capital		15
PROVISIONS	5.3	16	<u>8.943</u>	<u>4.790</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	8.943	4.790
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168
DETTES		17/49	<u>787.861</u>	<u>1.425.271</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17
Dettes financières		170/4
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	248.830	345.423
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	19.189	35.328
Fournisseurs		440/4	19.189	35.328
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	62.638	51.788
Impôts		450/3
Rémunérations et charges sociales		454/9	62.638	51.788
Dettes diverses		48	167.003	258.307
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8
Autres dettes productives d'intérêts		4890
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	167.003	258.307
Comptes de régularisation		492/3	539.031	1.079.848
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.044.505	1.593.410

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	1.709.835	1.575.487
Ventes et prestations*		70/74	1.910.917	1.771.300
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	1.203.622	1.034.462
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	201.082	195.813
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.5	62	515.954	492.181
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.113	1.929
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	4.152	4.790
Autres charges d'exploitation		640/8	1.096.210	1.049.975
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	90.406	26.612
Produits financiers	5.5	75	4
Charges financières	5.5	65	776	749
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	89.630	25.867
Produits exceptionnels		76	13.879
Charges exceptionnelles		66	5.278	2.616
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	84.352	37.130

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négalif) à affecter (+)/(-)	9906	212.431	128.079
Résultat positif (négalif) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	84.352	37.130
Résultat positif (négalif) de l'exercice antérieur reporté (+)/(-)	14P	128.079	90.949
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
Sur les fonds de l'association ou de la fondation	791
Sur les fonds affectés	792
Affectations aux fonds affectés	692
Résultat positif (négalif) à reporter(+)/(-)	(14)	212.431	128.079

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	94.872
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.827	
Cessions et désaffectations	8179	
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	
		(+)(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	99.699	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	
Acquises de tiers	8229	
Annulées	8239	
Transférées d'une rubrique à une autre	8249	
		(+)(-)	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	91.791
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	3.113	
Repris	8289	
Acquis de tiers	8299	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	
Transférés d'une rubrique à une autre	8319	
		(+)(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	94.904	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>4.795</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	4.795	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	5.916
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre	8385	
Autres mutations	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	5.916	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>5.916</u>	

RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	8,7	8,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	14.399	13.589
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	400.217	376.939
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	71.066	70.897
Primes patronales pour assurances extralégales	622
Autres frais de personnel	623	44.671	44.345
Pensions de retraite et de survie	624
RESULTATS FINANCIERS			
Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)(+)/(-)	656

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation : 32902

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	7,7	2,3	8,7 (ETP)	8,1 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	12.720	1.679	14.399 (T)	13.589 (T)
Frais de personnel	102	419.438	96.516	515.954 (T)	492.181 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	7	3	8,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7	3	8,6
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes:	120	4		4,0
de niveau primaire	1200
de niveau secondaire	1201
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1,0
de niveau universitaire	1203	3	3,0
Femmes:	121	3	3	4,6
de niveau primaire	1210
de niveau secondaire	1211
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1,0
de niveau universitaire	1213	2	3	3,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	7	3	8,6
Ouvriers	132
Autres	133

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE
ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1,0
305		1	0,3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	5833

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'association ou la fondation	5843	5853

REGLES D'EVALUATION**A. ACTIF****1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Sont valorisées à la valeur d'acquisition, tva incluse.

2- AMORTISSEMENTS

33,33% pour le matériel informatique.

3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

CAUTIONNEMENTS : valeur nominale.

4- CREANCES

Sont valorisées à la valeur nominale. Si le remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis, les créances font l'objet de réductions de valeur.

5- PLACEMENTS DE TRESORERIE

Depôts en compte à terme auprès d'établissements de crédit (quelle que soit leur durée). Sont valorisées à la valeur nominale.

6- VALEURS DISPONIBLES

Valeur nominale

7- COMPTES DE REGULARISATION D'ACTIF

CHARGES A REPORTER : prorata de charges exposées au cours de l'exercice OU d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs.

PRODUITS ACQUIS : prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

B. PASSIF**1- FONDS AFFECTES**

Les fonds affectés à la couverture du passif social sont constitués en fonction du résultat positif de l'exercice et du montant des charges salariales.

2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions nécessaires doivent être constituées indépendamment du résultat.

3- DETTES

Valorisées à la valeur nominale.

PROVISION POUR PECULES DE VACANCES : calculée d'après les prescriptions fiscales.

4- COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

CHARGES A IMPUTER : prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

PRODUITS A REPORTER : prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

C. COMPTE DE RESULTATS**1- COTISATIONS, DONNS, LEGS ET SUBSIDES :**

2- Evaluation à la valeur nominale.

3- SERVICES ET BIENS DIVERS :

4- Evaluation au prix d'achat tva comprise.

5- REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES

Sont enregistrées d'après les feuilles d'appointements émanant du secrétariat social.

6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation (Charges « projet » des partenaires) sont de 1.073.930 EUR pour cet exercice.

Asbl « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES »

**Boulevard Léopold II, 184 d
1080 BRUXELLES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASSOCIATION « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES » POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 29 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association « COLLECTIF STRATEGIES ALIMENTAIRES » durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1.044.505 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 84.352 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les

exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la présentation et du contenu des autres informations contenues dans le rapport annuel et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les autres informations contenues dans le rapport annuel et, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport annuel.


Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision, et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Notre mission ne comportait pas l'examen systématique de l'utilisation et de la justification des subventions reçues par votre association, que ce soit au regard des règles d'éligibilité ou d'autres critères de justification ;
- Notons que pour les dépenses faites à l'étranger, il y a lieu d'attirer l'attention sur le fait que nous ne sommes pas toujours en mesure de vérifier matériellement l'allocation de ces dépenses.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Tournai, le 27 mai 2019


SPRL « 2C&B »
Commissaire,
Représenté par Emmanuel COLLIN
Réviseur d'entreprises